

## RÉSOLUTION AG-7/17

### LIEUX ET DATES DES FUTURES SESSIONS ANNUELLES DES ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ INTERAMÉRICAINNE D'INVESTISSEMENT

L'Assemblée des gouverneurs ,

#### CONSIDÉRANT :

Que le Gouverneur pour la République argentine a offert, avant la tenue de la Cinquante-huitième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement et de la Trente-deuxième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Société interaméricaine d'investissement, d'accueillir la session annuelle des Assemblées des gouverneurs de la Banque et de la Société pour l'année 2018 ;

#### DÉCIDE :

1. De réitérer l'appréciation et l'acceptation de l'invitation lancée par le Gouverneur pour la République argentine, et de remercier les autres Gouverneurs qui auront lancé des invitations pour les années suivantes, lors de la Cinquante-huitième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement et de la Trente-deuxième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Société interaméricaine d'investissement.

2. De tenir la Cinquante-neuvième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement et la Trente-troisième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Société interaméricaine d'investissement à Mendoza, République argentine du 22 au 25 mars 2018.

3. De tenir la Soixantième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement et la Trente-quatrième session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Société interaméricaine d'investissement en République populaire de Chine en 2019.

4. De charger le Conseil d'administration, conformément à la procédure adoptée aux termes de la résolution AG-1/76 et en tenant compte des dispositions de la résolution AG-5/00, de présenter en temps opportun ses recommandations concernant les lieux et dates des futures sessions annuelles des Assemblées des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement et de la Société interaméricaine d'investissement, en vertu du mandat énoncé dans le document AB-476-2.

(Adoptée le 2 avril 2017)